

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 803 380 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
13.10.1999 Bulletin 1999/41

(51) Int. Cl.⁶: **B42F 21/04**

(21) Numéro de dépôt: **97420068.5**

(22) Date de dépôt: **24.04.1997**

(54) **Support d'étiquette d'identification et dossier suspendu comprenant un tel support**

Identifizierungsetikettenhalter und Hängeordner mit einem solchen Halter

Identification label holder and suspended file incorporating such a support

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE DK ES FR GB IE IT LI NL PT

(30) Priorité: **26.04.1996 FR 9605520**

(43) Date de publication de la demande:
29.10.1997 Bulletin 1997/44

(73) Titulaire: **L'OBLIQUE**
69100 Villeurbanne (FR)

(72) Inventeur: **Chapelle, Alain**
69003 Lyon (FR)

(74) Mandataire:
Myon, Gérard Jean-Pierre et al
Cabinet Lavoix Lyon
62, rue de Bonnel
69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(56) Documents cités:
FR-A- 1 349 479 **FR-A- 2 254 952**
US-A- 4 232 461

EP 0 803 380 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention a trait à un support d'étiquette d'identification de dossiers suspendus et à un dossier suspendu comprenant un tel support.

[0002] Lorsque des dossiers suspendus sont installés à l'intérieur d'une armoire ou d'un placard, il est connu de les munir chacun d'une étiquette d'identification, celle-ci étant portée par un support généralement réalisé en un matériau plastique et relié à l'une au moins des faces principales du dossier suspendu constituées par une feuille de carton. Il est essentiel pour le confort de l'utilisateur que ces étiquettes d'identification soit aisément lisibles. La facilité de lecture d'une étiquette d'identification dépend essentiellement de sa largeur. Or, dans le cas où un grand nombre de dossiers de faible épaisseur sont suspendus sous une étagère d'une armoire ou d'un placard, leur encombrement transversal est déterminé par la largeur de leurs étiquettes respectives. En effet, la largeur de l'étiquette définit la largeur du support et, dans le cas où des dossiers de faible épaisseur sont utilisés, la largeur du support de l'étiquette est supérieure à celle du dossier suspendu lui-même. Ainsi, si l'étiquette est trop large, le nombre de dossiers susceptibles d'être suspendus à une étagère est trop faible et une installation avec une densité optimale des dossiers suspendus ne peut pas être envisagée.

[0003] D'autre part, il est connu qu'une armoire ou un placard contenant des dossiers suspendus peut être accédé selon une direction qui n'est pas perpendiculaire à sa face avant. Ceci est en particulier le cas lorsque le placard ou l'armoire en question est installé dans un coin d'une pièce ou lorsque l'utilisateur accède aux dossiers suspendus à partir d'un emplacement déterminé, par exemple défini par son fauteuil de bureau, qui n'est pas exactement en face de l'armoire ou du placard en question. Dans ce cas, son angle de vision des étiquettes d'identification des dossiers suspendus ne correspond pas avec la direction orthogonale pour laquelle sont définis les supports d'étiquettes de l'art antérieur.

[0004] Or, les gaines transparentes des supports d'étiquette ont une géométrie apte à produire, dans une direction comprise dans leur plan de symétrie, un effet de loupe permettant une meilleure lisibilité des étiquettes. L'utilisateur qui accède de biais au dossier suspendu ne bénéficie pas de cet effet de loupe et peut être gêné par la réflexion de la lumière sur la surface externe des gaines des supports en question.

[0005] L'invention résoud l'ensemble de ces problèmes et vise à fournir un support d'étiquette d'identification permettant la suspension de dossiers aux étagères d'une armoire ou d'un placard avec une densité maximale alors que la lisibilité des étiquettes peut être améliorée en augmentant leur largeur. Un autre but de l'invention est de permettre une bonne lisibilité des étiquettes d'identification des dossiers suspendus, y compris dans le cas où, l'utilisateur accède de biais aux

dossiers suspendus.

[0006] Dans cet esprit, l'invention concerne un support d'étiquette d'identification de dossier suspendu comprenant une gaine transparente et un corps relié au dossier, caractérisé en ce que ladite gaine est orientable par pivotement autour d'un axe sensiblement vertical.

[0007] Grâce à l'invention, la gaine et l'étiquette qu'elle contient peuvent être orientées pour n'être pas perpendiculaires aux faces principales du dossier suspendu, de sorte que l'encombrement transversal du support d'étiquette est réduit, ce qui facilite la mise en place d'un grand nombre de dossiers suspendu sous une étagère. En outre, il est possible d'orienter la gaine, et donc l'étiquette d'identification, dans la direction de lecture privilégiée par l'utilisateur, ce qui facilite aussi sa lecture.

[0008] Selon un aspect avantageux de l'invention, le support d'étiquette comprend des moyens d'immobilisation de la gaine dans une position orientée par rapport à son axe de pivotement, de sorte que la gaine est maintenue dans la position choisie par l'utilisateur. On peut prévoir que ces moyens d'immobilisation comprennent une pluralité d'encoches aptes à coopérer avec au moins un ergot de blocage, ces encoches étant par exemple disposées côte à côte dans un plan sensiblement perpendiculaire à l'axe de pivotement de la gaine.

[0009] Selon un premier mode de réalisation de l'invention, la gaine peut être pourvue d'au moins une extension portant les encoches alors que le corps du support porte au moins un ergot de blocage. On peut, en outre, prévoir que le corps comprend deux parties reliées entre elles par une charnière définissant l'axe de pivotement.

[0010] Selon une variante avantageuse de l'invention, la gaine peut être pourvue d'encoches sur une extrémité alors que le corps comprend à son extrémité voisine des encoches, une patte portant un ergot de blocage.

[0011] Selon un autre mode de réalisation de l'invention, la gaine est pourvue d'au moins une extension portant un ergot alors que le corps du support d'étiquette porte les encoches. Dans ce cas, et selon un aspect particulièrement avantageux de l'invention, les encoches peuvent s'étendre sur la majeure partie de la hauteur du support de l'invention.

[0012] Enfin, l'invention concerne aussi un dossier suspendu comprenant un support conforme à l'invention.

[0013] L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre de cinq modes de réalisation d'un support d'étiquette d'identification de dossier suspendu conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- La figure 1 est une section horizontale schématique

d'une armoire de rangement comprenant plusieurs dossiers suspendus ;

- La figure 2 est une vue en perspective éclatée, avec arrachement de la partie centrale, d'un support d'étiquette d'identification conforme à un premier mode de réalisation de l'invention ;
- La figure 3 est une vue en coupe du support de la figure 2 selon la ligne III-III, après mise en place de l'étiquette, alors que le support est dans une position telle que l'étiquette qu'il contient est perpendiculaire aux plus grandes faces du dossier suspendu sur lequel il est monté ;
- La figure 4 est une vue analogue à la figure 3 lorsque le support est orienté obliquement par rapport aux plus grandes faces du dossier suspendu ;
- La figure 5 est une vue de dessus du support de la figure 2 alors que le support est dans la position de la figure 3 ;
- La figure 6 est une vue analogue à la figure 5 lorsque le support est dans la position de la figure 4 ;
- La figure 7 est une vue en coupe du support de la figure 2, selon la ligne VII-VII, alors que le support est dans la position de la figure 3 ;
- La figure 8 est une vue analogue à la figure 7 alors que le support est dans la position de la figure 4 ;
- La figure 9 est une vue en perspective éclatée de la partie supérieure d'un support d'étiquette d'identification de dossier suspendu conforme à un second mode de réalisation de l'invention ;
- La figure 10 est une vue de dessus du dispositif de la figure 9, dans une position orientée obliquement par rapport aux faces principales du dossier suspendu sur lequel il est monté ;
- La figure 11 est une vue partielle en perspective d'un support d'étiquette d'identification de dossier suspendu conforme à un troisième mode de réalisation de l'invention ;
- La figure 12 est une vue en coupe du dispositif de la figure 11 selon la ligne XII-XII alors que le support est dans une position telle que l'étiquette qu'il contient est perpendiculaire aux plus grandes faces du dossier suspendu sur lequel il est monté ;
- La figure 13 est une vue analogue à la figure 12 alors que le support est dans une position orientée obliquement par rapport aux plus grandes faces du dossier suspendu ;
- La figure 14 est une vue en coupe d'un support d'étiquette d'identification de dossier suspendu conforme à un quatrième mode de réalisation de l'invention alors que le support est dans une position telle que l'étiquette qu'il contient est perpendiculaire aux plus grandes faces du dossier suspendu sur lequel il est monté ;
- la figure 15 est une vue analogue à la figure 14 alors que le support d'étiquette est orienté obliquement par rapport aux faces principales du dossier suspendu ;
- la figure 16 est une vue en perspective éclatée,

avec arrachement de la partie centrale, d'un support d'étiquette d'identification conforme à un cinquième mode de réalisation de l'invention ;

- la figure 17 est une vue de dessus du support de la figure 16 après mise en place de l'étiquette, alors que le support est dans une position telle que l'étiquette qu'il contient est perpendiculaire aux plus grandes faces du dossier suspendu sur lequel il est monté et
- la figure 18 est une vue en coupe du support de la figure 16 selon la ligne XVIII-XVIII, après mise en place de l'étiquette, alors que le support est orienté obliquement par rapport aux plus grandes faces du dossier suspendu.

[0014] A la figure 1, on a représenté une armoire 1 comprenant plusieurs dossiers suspendus 2, cette armoire étant disposée dans un coin d'une pièce formée par deux murs 3 et 4.

[0015] Lorsqu'un utilisateur accède aux dossiers les plus éloignés de l'angle des murs 3 et 4, il peut le faire selon une direction F sensiblement perpendiculaire au fond de l'armoire 1. Pour ce faire, la porte droite la de l'armoire peut être ouverte à plus de 90°. Cependant, lorsque l'utilisateur désire accéder aux dossiers suspendus situés du côté de l'angle des murs 3 et 4, il accède à ceux-ci selon une direction F' orientée obliquement par rapport au fond de l'armoire 1, en particulier à cause de l'espace occupé par la seconde porte 1b de l'armoire 1.

[0016] Les dossiers suspendus 2 comprennent chacun un support 5 dans lequel peut être glissée une étiquette d'identification 10 sur laquelle sont portées les références ou le titre des documents contenus dans chaque dossier suspendu 2.

[0017] Conformément à l'invention, les supports 5 sont orientables par pivotement autour d'un axe sensiblement vertical, de sorte que les supports d'étiquette situés sur la gauche de l'armoire 1 peuvent être tournés de façon à être sensiblement perpendiculaires à la direction F' ce qui facilite leur lecture par un utilisateur les observant dans cette direction.

[0018] En outre, la place occupée par chaque support 5 dans une direction parallèle au fond de l'armoire 1 est inférieure à la largeur de chaque support 5 puisqu'elle correspond à la largeur de chaque support 5 multipliée par le cosinus de l'angle α d'orientation du support 5 par rapport à un plan parallèle au fond de l'armoire 1 passant par l'axe de pivotement des supports. Ceci permet donc un gain de place substantiel, car les dossiers situés dans la partie de l'armoire dans laquelle les supports 5 sont orientés obliquement peuvent être installés avec une grande densité, et ce, y compris dans le cas où le support d'étiquette et l'étiquette ont une largeur supérieure à la largeur propre de chaque dossier suspendu.

[0019] A titre d'exemple, on peut noter que la largeur des étiquettes habituellement utilisées pour les dossiers

suspendus est de 6,35 mm (1/4 de pouce), ce qui correspond au réglage d'interligne 1,5 sur une machine à écrire classique. Chacune de ces étiquettes est entourée par une gaine transparente 6 dont les dimensions extérieures définissent l'encombrement transversal du support 5. Dans le cas d'une étiquette dont la largeur est de 8,47 mm (1/3 de pouce) correspondant à un écartement de deux interlignes sur une machine à écrire classique, lorsque cette étiquette est orientée obliquement selon un angle de 35°, son encombrement dans un plan parallèle au fond de l'armoire 1 est égal à la dimension extérieure de la gaine transparente multipliée par le cosinus de 35° soit 0,82 ce qui, si la gaine transparente n'a pas une épaisseur supérieure à celle utilisée avec une étiquette de 6,35 mm, implique un encombrement transversal plus faible qu'avec l'étiquette utilisée ultérieurement.

[0020] Ainsi, l'invention permet non seulement une meilleure lisibilité des étiquettes d'identification des dossiers suspendus, mais aussi la diminution de l'encombrement des dossiers suspendus dans un plan parallèle au fond de l'armoire dans laquelle ils sont installés.

[0021] En utilisant l'invention, on peut même concevoir d'utiliser des étiquettes dont la largeur est portée à 10,5 mm (5/12 de pouce) qui correspondent au pas de 2,5 utilisé comme interligne sur une machine à écrire classique. Une telle étiquette pourrait être utilisée sans augmenter l'encombrement transversal du support d'étiquette pour autant que son angle α d'orientation serait assez important, c'est-à-dire que le cosinus de cet angle serait assez faible.

[0022] Le support d'étiquette de la figure 1 est représenté plus en détail à la figure 2. Il comprend essentiellement une gaine 6 transparente et un corps 7 qui est monté sur une des faces principales 2a en carton du dossier suspendu par tout moyen adapté et, par exemple, grâce à deux rivets 8 et 9 traversant un voile principal 7a du corps 7. Ce corps 7 comprend aussi une languette 7b disposée sensiblement perpendiculairement au voile 7a et reliée à celui-ci par une bande 7c de matière, plus fine que le voile 7a et formant un axe de pivotement XX' sensiblement vertical. Le matériau du corps 7 est choisi pour que la bande 7c ait une élasticité telle qu'elle permette le pivotement de la languette 7b autour de l'axe XX'. A titre d'exemple, le polypropylène est particulièrement adapté à cet effet et la bande 7c peut être obtenue par pincement du voile 7a réalisé dans ce matériau.

[0023] Les extrémités latérales de la languette 7b sont aptes à coopérer avec deux gorges longitudinales 6a et 6b de la gaine transparente 6. La gaine 6 est installée sur le corps 7 en faisant glisser la languette 7b dans les gorges 6a et 6b jusqu'à ce que l'extrémité inférieure 6c de la gaine 6 soit sensiblement à la même hauteur que l'extrémité inférieure de la languette 7b. Lorsque la gaine 6 est montée sur la languette 7b, la gaine est susceptible des mêmes mouvements de pivotement autour

de l'axe XX' que la languette 7b. Une étiquette d'identification 10 est installée dans la gaine 6, par insertion dans sa partie supérieure selon une direction F", et peut être lue à travers la face avant de la gaine 6 dont l'épaisseur E permet de créer un effet de loupe.

[0024] Comme il apparaît plus clairement en comparant les figures 3 et 4, la gaine 6 et l'étiquette 10 peuvent être orientées pour que l'étiquette soit perpendiculaire à une direction d'observation F' normale au fond de l'armoire 1 ou à une direction F' oblique par rapport à ce fond, et ce, par pivotement autour de l'axe XX'. Ainsi, par exemple, les dossiers suspendus installés dans la partie droite de l'armoire 1 de la figure 1 peuvent avoir un support d'étiquette dans la position de la figure 3 alors que les dossiers suspendus installés dans la partie gauche de l'armoire 1 peuvent avoir un support d'étiquette dans la position de la figure 4. Il est bien entendu que, en fonction de la direction d'observation du support d'étiquette, la gaine peut être pivotée dans le sens opposé pour atteindre la position représentée en traits mixtes à la figure 4.

[0025] Conformément à un aspect particulièrement avantageux de l'invention, le support d'étiquette comprend des moyens d'immobilisation de la gaine dans une position orientée par rapport à son axe de pivotement. Il importe en effet que, lorsque la gaine 6 a été mise en place dans la position de la figure 4, elle ne retourne pas automatiquement dans sa position de la figure 3 sous l'effet de l'élasticité de la bande 7c. Pour ce faire, la gaine 6 comprend dans sa partie supérieure une extension 11 munie de trois encoches 12, 13 et 14 disposées sur une partie de l'extension 11 formant un arc de cercle. Le voile 7a comprend quant à lui une extrémité formant un ergot 7d susceptible de pénétrer dans l'une des encoches 12 à 14. En se reportant plus particulièrement aux figures 5 et 6, on note que l'ergot 7d est engagé dans l'encoche centrale 13 lorsque l'étiquette doit être visible selon la direction F, c'est-à-dire lorsque l'étiquette 10 doit être sensiblement parallèle au fond de l'armoire 1 dans laquelle est installé le dossier suspendu en question. Cette position est visible à la figure 5. Au contraire, lorsque l'étiquette doit être lisible dans la direction F', l'ergot 7d est engagé dans une des encoches latérales, dans l'exemple l'encoche 14. Comme précédemment, une position symétrique représentée en traits mixtes peut être obtenue en orientant la gaine 6 dans la direction opposée.

[0026] Le passage d'une position à une autre est obtenu en exerçant une traction sur la gaine 6 de façon à dégager l'ergot 7d de l'encoche 12, 13 ou 14 dans laquelle il pénètre. Ce mouvement relatif des encoches par rapport à l'ergot 7d est possible grâce à l'élasticité des matériaux utilisés pour le corps 7 et la gaine 6.

[0027] Selon un autre aspect avantageux de l'invention, le support d'étiquette de la figure 1 comprend des seconds moyens d'immobilisation de la gaine 6 dans une position orientée par rapport à l'axe XX'. Ces seconds moyens sont constitués par trois encoches 22,

23 et 24 ménagées à l'extrémité 6c de la gaine 6, alors que le corps 7 comprend à son extrémité inférieure une patte 7e qui porte un second ergot 7f. Lorsque la gaine 6 est installée sur la languette 7b, elle est poussée par l'utilisateur pour qu'une des encoches 22, 23 ou 24 vienne entourer l'ergot 7f. Lorsque l'ergot 7f est en position dans l'une des encoches 22 à 24 disposées en arc de cercle, la gaine 6 est immobilisée en rotation autour de l'axe XX'. Les figures 7 et 8 montrent la position de l'ergot 7f respectivement dans l'encoche 22 ou dans l'encoche 23 en fonction de l'orientation du support d'étiquette choisie par l'utilisateur. Lorsque l'utilisateur souhaite changer l'orientation de la gaine 6, il peut désengager l'ergot 7f de l'encoche 22, 23 ou 24 en soulevant légèrement la gaine 6 et faire effectuer à la gaine 6 le mouvement souhaité avant de repousser vers le bas la gaine 6 de façon à ce qu'une encoche coiffe l'ergot 7f. Il est à noter que le poids propre de la gaine 6 est un facteur de stabilité de l'assemblage obtenu par la coopération de l'ergot 7f et de l'encoche 22, 23 ou 24 dans laquelle il est engagé.

[0028] Les figures 9 et 10 représentent un second mode de réalisation de l'invention dans lequel les éléments similaires à ceux du mode de réalisation des figures 1 à 8 portent une référence identique augmentée de 50. Le support 55 de ce mode de réalisation diffère du précédent essentiellement en ce que son corps 57 porte dans sa partie supérieure deux ergots 57d et 57d' décalés par rapport à l'axe de symétrie d'un voile 57a du corps 57, de sorte qu'ils pénètrent simultanément chacun dans une encoche appartenant à une série de quatre encoches 62 à 65 ménagées sur le bord en arc de cercle d'une extension 61 d'une gaine transparente 56. Ce mode de réalisation présente l'avantage particulier que, du fait de la double immobilisation découlant des deux ergots 57d et 57d', le support d'étiquette de l'invention est très fermement maintenu dans la position choisie par l'utilisateur, pour la lecture d'une étiquette 60, par rotation de la gaine 56 et d'une languette 57b autour d'un axe de pivotement XX' matérialisé par une bande 57c formant charnière.

[0029] La figure 11 présente un troisième mode de réalisation de l'invention dans lequel les éléments analogues à ceux du mode de réalisation des figures 1 à 8 portent des références identiques augmentées de 100. Le support 105 de ce mode de réalisation diffère du précédent essentiellement en ce que le caractère orientable d'une gaine 106, dans laquelle est logé une étiquette 110, est obtenu grâce à la géométrie du corps 107 de ce support. En effet, le corps 107 comprend une extension 107b de forme globalement cylindrique et pourvue de cannelures ou encoches 112, 113, 114, 112', 113' et 114'. Ces cannelures, qui sont réparties sur un arc de cercle formé par la surface de la section de l'extension 107b, s'étendent sur la majeure partie de la hauteur du corps 107, c'est-à-dire du support 105. La gaine transparente 106 en matière plastique comprend deux extensions 111 et 111' portant chacune un ergot

117, respectivement 117'. Chacun des ergots 117 ou 117' est destiné à pénétrer dans l'une des cannelures 112 à 114 et 112' à 114'. Les ergots 117 et 117' peuvent s'étendre sur la majeure partie de la hauteur de la gaine 106 ou n'être présents que sur une partie de celle-ci. Ainsi, l'axe de symétrie de l'extension 107b est confondu avec l'axe de pivotement XX' de la gaine 106.

[0030] Selon un mode de réalisation non représenté de l'invention, plusieurs ergots 117 et 117' peuvent être répartis sur la hauteur des extensions 111 et 111'.

[0031] Le fonctionnement est le suivant : Lorsqu'il est nécessaire de mettre en place la gaine 106 sur le corps 107, celle-ci est animée d'un mouvement de translation verticale de façon à ce que les ergots 117 et 117' pénètrent dans deux encoches ou cannelures diamétralement opposées. Lorsque l'utilisateur souhaite orienter la gaine 106 par rapport à l'axe XX' passant par le centre de l'extension 107b, il exerce un couple par rapport à cet axe sur la gaine 106 dont les extensions 111 et 111' se déforment à cause des propriétés élastiques du matériau utilisé pour sa fabrication, ce qui permet de dégager les ergots 117 et 117' des cannelures dans lesquelles ils sont engagés. Lorsque la position angulaire correspondant à l'engagement des ergots 117 et 117' dans un second jeu de cannelures ou encoches est atteinte, les ergots pénètrent dans les cannelures correspondantes sous l'effet de l'élasticité des extensions 111 et 111'. Le dispositif de l'invention peut ainsi facilement être amené de la position représentée à la figure 12 à l'une des positions représentées en traits pleins ou en traits mixtes à la figure 13.

[0032] En se référant plus particulièrement à la figure 13, on peut noter qu'une extrémité 118' de l'extension 111' est en butée contre le voile 107a du corps 107 lorsque la gaine 106 est dans une position oblique par rapport aux faces principales du dossier suspendu sur laquelle est monté le support de l'invention. Cette butée de l'extrémité 118', qui peut être réalisée sur la majeure partie de la hauteur du support 105, confère une bonne stabilité mécanique au dispositif et évite la détérioration de celui-ci dans le cas où un utilisateur exerce sur la gaine 106 un couple qui aurait tendance à lui faire dépasser la position représentée en traits pleins à la figure 13. Bien entendu, l'extrémité 118 de l'extension 111 constitue aussi une butée dans la position représentée en traits mixtes à la figure 13.

[0033] Les figures 14 et 15 représentent un quatrième mode de réalisation de l'invention dont les éléments constitutifs analogues à ceux du mode de réalisation des figures 1 à 8 portent des références identiques augmentées de 150. Le support 155 de ce mode de réalisation diffère du précédent essentiellement en ce que des ergots 167 et 167' portés par des extensions 161 et 161' d'une gaine transparente 156 sont disposés aux extrémités des extensions 161 et 161' les plus éloignées d'une étiquette 160. Cette position extrême des ergots 167 et 167' permet de profiter au maximum des propriétés élastiques du matériau plastique des extensions

161 et 161' lorsque la gaine 156 est déplacée d'une position à l'autre. En effet, le débattement des ergots 167 et 167' nécessaire à leur extraction de cannelures ou encoches 162 à 164 et 162' à 164' d'une extension cylindrique 157b du corps 157 dans lesquelles ils sont engagés est facilité par cette position des ergots 167 et 167' aux extrémités des extensions 161 et 161'. Comme précédemment, l'axe de symétrie de l'extension 157b est confondu avec l'axe de pivotement XX' de la gaine 156.

[0034] En outre, dans ce mode de réalisation, lorsque la gaine 156 est dans une position oblique telle que représentée dans la figure 15, l'un des ergots 167 ou 167' est en appui contre le voile 157a du corps 157 et remplit donc la fonction de l'extrémité 118 ou 118' du mode de réalisation précédent. Ce mode de réalisation constitue donc une simplification par rapport au précédent alors que les avantages en sont conservés. Comme dans le cas précédent, les cannelures ou encoches 162 à 164 et 162' à 164' peuvent s'étendre ou non sur la majeure partie de la hauteur du support 155, de même que les ergots 167 et 167' peuvent s'étendre sur toute cette hauteur ou sur une partie de celle-ci ou être constitués de plusieurs éléments alignés et susceptibles de pénétrer simultanément dans une cannelure.

[0035] Selon un mode de réalisation non représenté de l'invention, il est possible de prévoir que chaque extension 161 et 161' comporte plusieurs ergots, par exemple deux, susceptibles de pénétrer simultanément dans deux cannelures différentes à la manière du mode de réalisation des figures 9 et 10.

[0036] Dans les modes de réalisation des figures 11 à 15, on peut prévoir que la gaine translucide porte un unique ergot sur une extension alors que l'extension du corps porte une unique série de cannelures, la seconde extension ayant une forme interne cylindrique apte à coopérer avec une forme externe cylindrique de l'extension du corps.

[0037] Les figures 16 à 18 représentent un cinquième mode de réalisation de l'invention dans lequel les éléments similaires à ceux du mode de réalisation des figures 1 à 8 portent une référence identique augmentée de 200. Le support 205 de ce mode de réalisation comprend un corps 207 monté sur une face 202a d'un dossier suspendu 202 moyen de deux rivets 208 et 209. Une gaine 206 transparente est apte à recevoir une étiquette 210 par insertion selon une direction F''.

[0038] Le corps 207 est essentiellement constitué d'un voile 207a en appui contre la face 202a, d'une tige cylindrique 207b s'étendant sensiblement parallèlement au bord de la face 202a et d'une patte 207e s'étendant perpendiculairement à la tige 207b, dans la partie inférieure du corps 207. Sur la majeure partie de sa hauteur, la tige cylindrique 207b est reliée au voile 207a. A sa partie supérieure, la tige 207b présente une extrémité 207c dégagee du voile 207a.

[0039] La gaine transparente 206 est en matériau plastique et comprend deux extensions 211 et 211'

aptes à enserrer la tige cylindrique 207b. Pour ce faire, les parties en regard des extensions 211 et 211' portent chacune une rainure en arc de cercle dont le rayon est sensiblement égal à celui de la tige 207b. Dans sa partie supérieure, la gaine 206 porte une extension 212 percée d'un orifice cylindrique 213. Le corps 207 comprend, à sa partie supérieure, un doigt 207h s'étendant, à partir du voile 207a, en direction de l'extrémité 207c de la tige 207b.

[0040] Le fonctionnement est le suivant : lorsqu'il est nécessaire de mettre en place la gaine 206 sur le corps 207, celle-ci est animée d'un mouvement de translation verticale vers le bas selon l'axe XX' de la tige 207b jusqu'à que son extrémité inférieure 206c vienne en butée contre la patte 207e. L'extension 212 est insérée en force entre le doigt 207h et l'extrémité 207c. L'orifice 213 coiffe alors l'extrémité 207c de la tige 207b. Compte tenu de la géométrie des extensions 211 et 211' et de la tige 207b, la gaine 206 peut pivoter autour de l'axe XX' pour atteindre l'orientation souhaitée par l'utilisateur alors que le doigt 207h permet de s'opposer à l'extraction de la gaine 206 vers le haut sur la figure 16.

[0041] Par ailleurs, la patte 207e porte, sur une extension 207g, un ergot 207f orienté vers la tige 207b, c'est-à-dire vers la gaine 206 lorsque celle-ci est en place sur le support. La gaine 206 est pourvue, sur sa face externe, à proximité de son extrémité inférieure 206c, d'une rainure 214 dans laquelle pénètre l'ergot 207f lorsque la gaine est en place. L'ergot 207f s'oppose aussi à un éventuel mouvement de translation vers le haut de la gaine 206 lorsqu'elle est en place.

[0042] En variante, il est possible de prévoir que l'immobilisation de la gaine 206 est réalisée seulement par le doigt 207h ou par l'ergot 207g.

[0043] Cinq encoches 215 à 219 sont prévues en arc de cercle au fond de la rainure 214 de sorte que l'ergot 207f est apte à pénétrer dans l'une d'entre elles en fonction de la position de la gaine 206 autour de l'axe XX' et à immobiliser la gaine dans cette position. Les encoches 215 à 219 peuvent être ou non débouchantes dans l'espace interne de la gaine 206 où est logée l'étiquette 210.

[0044] Comme dans les modes de réalisation des figures 11 à 15, l'extrémité des extensions 211 et 211' vient en butée contre le voile 207a lorsque la gaine est dans sa position la plus oblique par rapport à ce voile.

[0045] Les supports représentés sur les figures annexées comprennent trois, quatre, cinq ou six encoches, mais l'invention est applicable quel que soit le nombre de ces encoches. Ce nombre et la position des encoches sont déterminés en fonction de l'orientation ou des orientations recherchée(s) pour la gaine. En particulier, plusieurs positions obliques avec des angles de 20, 35 et 50° peuvent être obtenues par un choix judicieux, à la portée de l'homme du métier, du nombre et de la position des encoches et/ou des ergots.

Revendications

1. Support (5,55,105,155,205) d'étiquette d'identification (10,60,110,160,210) de dossier suspendu (2,202) comprenant une gaine (6,56,106,156,206) transparente et un corps (7,57,107, 157,207) relié audit dossier, caractérisé en ce que ladite gaine est orientable par pivotement autour d'un axe (XX') sensiblement vertical. 5
2. Support d'étiquette selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comprend des moyens (7d,7f,12 à 14,22 à 24,57d-57d',62 à 65,112 à 114,112' à 114',117-117',162 à 164,162' à 164',167-167',207f,214 à 219) d'immobilisation de ladite gaine dans une position orientée par rapport à son axe de pivotement. 10
3. Support d'étiquette selon la revendication 2, caractérisé en ce que lesdits moyens d'immobilisation comprennent une pluralité d'encoches (12 à 14,22 à 24,62 à 65,112 à 114,112' à 114',162 à 164,162' à 164',215 à 219) aptes à coopérer avec au moins un ergot (7d,7f,57d-57d',117-117',167-167',207f). 15
4. Support d'étiquette selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite gaine (6,56) est pourvue d'au moins une extension (6c,11,61) portant lesdites encoches (12 à 14,22 à 24,62 à 65) alors que ledit corps (7,57) porte au moins un ergot (7d,7f,57d-57d'). 20
5. Support d'étiquette selon la revendication 3, caractérisé en ce que ladite gaine (106,156) est pourvue d'au moins une extension (111-111',161-161') portant un ergot (117-117',167-167') alors que ledit corps (107,157) porte lesdites encoches (112 à 114,112' à 114',162 à 164,162' à 164'). 25
6. Support d'étiquette selon la revendication 5, caractérisé en ce que lesdites encoches (112 à 114,112' à 114',162 à 164,162' à 164') s'étendent sur la majeure partie de la hauteur dudit support (105,155). 30
7. Support d'étiquette selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite gaine (6,206) est pourvue d'encoches (22 à 24, 215 à 219) sur une de ses extrémité (6c,206c) alors que ledit corps comprend, à son extrémité voisine desdites encoches, une patte (7e, 207e) portant un ergot (7f, 207f). 35
8. Support d'étiquette selon l'une des revendications 3 à 7, caractérisé en ce que lesdites encoches (12 à 14,22 à 24,62 à 65,112 à 114,112' à 114',162 à 164,162' à 164', 215 à 219) sont disposées sur un arc de cercle. 40

9. Support d'étiquette selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit corps (7,57) comprend deux parties (7a-7b,57a-57b) reliées entre elles par une charnière (7c,57c) définissant ledit axe de pivotement (XX').
10. Support d'étiquette selon l'une des revendications 1 à 9, caractérisé en ce que ledit corps (107,157,207) comprend une extension globalement cylindrique (107b,157b,207b) dont l'axe de symétrie est confondu avec ledit axe de pivotement (XX').
11. Dossier suspendu (2,202) comprenant un support (5,55,105, 155,205) selon l'une des revendications précédentes.

Claims

1. Holder (5, 55, 105, 155, 205) for an identification label (10, 60, 110, 160, 210) for a suspension file (2, 202) comprising a transparent sheath (6, 56, 106, 156, 206) and, connected to the said file, a body (7, 57, 107, 157, 207), characterized in that the said sheath can be angled by pivoting it about an approximately vertical axis (XX').
2. Label holder according to Claim 1, characterized in that it comprises means (7d, 7f, 12 to 14, 22 to 24, 57d-57d', 62 to 65, 112 to 114, 112' to 114', 117-117', 162 to 164, 162' to 164', 167-167', 207f, 214 to 219) for immobilizing the said sheath in an angled position with reference to its pivot axis.
3. Label holder according to Claim 2, characterized in that the said immobilizing means comprise a plurality of notches (12 to 14, 22 to 24, 62 to 65, 112 to 114, 112' to 114', 162 to 164, 162' to 164', 215 to 219) that are able to engage with at least one tooth (7d, 7f, 57d-57d', 117-117', 167-167', 207f).
4. Label holder according to Claim 3, characterized in that the said sheath (6, 56) is provided with at least one extension (6c, 11, 61) supporting the said notches (12 to 14, 22 to 24, 62 to 65) while the said body (7, 57) supports at least one tooth (7d, 7f, 57d-57d').
5. Label holder according to Claim 3, characterized in that the said sheath (106, 156) is provided with at least one extension (111-111', 161-161') supporting a tooth (117-117', 167-167') while the said body (107, 157) supports the said notches (112 to 114, 112' to 114', 162 to 164, 162' to 164').
6. Label holder according to Claim 5, characterized in that the said notches (112 to 114, 112' to 114', 162 to 164, 162' to 164') extend over the greater part of the height of the said support (105, 155).

7. Label holder according to one of the preceding claims, characterized in that the said sheath (6, 206) is provided with notches (22 to 24, 215 to 219) on one of its ends (6c, 206c) while the said body comprises, at its end nearest the said notches, a tongue (7e, 207e) with a tooth (7f, 207f). 5
8. Label holder according to one of Claims 3 to 7, characterized in that the said notches (12 to 14, 22 to 24, 62 to 65, 112 to 114, 112' to 114', 162 to 164, 162' to 164', 215 to 219) are arranged in an arc of a circle. 10
9. Label holder according to one of the preceding claims, characterized in that the said body (7, 57) comprises two parts (7a-7b, 57a-57b) connected to each other by a hinge (7c, 57c) defining the said pivot axis 15
10. Label holder according to one of Claims 1 to 9, characterized in that the said body (107, 157, 207) comprises a generally cylindrical extension (107b, 157b, 207b) whose axis of symmetry coincides with the said pivot axis (XX'). 20
11. Suspension file (2, 202) comprising a holder (5, 55, 105, 155, 205) according to one of the preceding claims. 25

Patentansprüche

1. Halter (5, 55, 105, 155, 205) für ein Identifizierungsetikett (10, 60, 110, 160, 210) für einen Hängeordner (2, 202) mit einer durchsichtigen Hülle (6, 56, 106, 156, 206) und einem mit dem Hängeordner verbindbaren Halteteil (7, 57, 107, 157, 207), dadurch gekennzeichnet, daß die Hülle um eine im Wesentlichen vertikale Achse (XX') durch ein Gelenk schwenkbar ist. 30
2. Etikettenhalter nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß Mittel (7d, 7f, 12 bis 14, 22 bis 24, 57d-57d', 62 bis 65, 112 bis 114, 112' bis 114', 117-117', 162 bis 164, 162' bis 164', 167-167', 207f, 214 bis 219) zum Festlegen der Hülle in einer vorbestimmten Stellung in Bezug zur Achse des Gelenkes vorgesehen sind. 35
3. Etikettenhalter nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß die Mittel zum Festlegen eine Vielzahl von Ausnehmungen (12 bis 14, 22 bis 24, 62 bis 65, 112 bis 114, 112' bis 114', 162 bis 164, 162' bis 164', 215 bis 219) aufweisen, die mit mindestens einem Zapfen (7d, 7f, 57d-57d', 117-117', 167-167', 207f) zusammenwirken. 40
4. Etikettenhalter nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülle (6, 56) mit mindestens einer 45

Verlängerung (6c, 11, 61) versehen ist, die die Ausnehmungen (12 bis 14, 22 bis 24, 62 bis 65) aufweist, und daß das Halteteil (7, 57) mindestens einen Zapfen (7d, 7f, 57d-57d') trägt.

5. Etikettenhalter nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülle (106, 156) mindestens mit einer Verlängerung (111-111', 161-161') versehen ist, die einen Zapfen (117-117', 167-167') trägt, und daß das Halteteil (107, 157) mit Ausnehmungen (112 bis 114, 112' bis 114', 162 bis 164, 162' bis 164') versehen ist.
6. Etikettenhalter nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmungen (112 bis 114, 112' bis 114', 162 bis 164, 162' bis 164') in dem oberen Abschnitt der Höhe des Halters (105, 155) angeordnet sind.
7. Etikettenhalter nach einem der Ansprüche 1 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß die Hülle (6, 206) an einem Ende (6c, 206c) mit Ausnehmungen (22 bis 24, 215 bis 219) versehen ist und daß das Halteteil an seinem den Ausnehmungen zugeordneten Ende eine Klaue (7e, 207e) mit einem Zapfen (7f, 207f) trägt. 25
8. Etikettenhalter nach einem der Ansprüche 3 bis 7, dadurch gekennzeichnet, daß die Ausnehmungen (12 bis 14, 22 bis 24, 62 bis 65, 112 bis 114, 112' bis 114', 162 bis 164, 162' bis 164', 215 bis 219) kreisbogenförmig angeordnet sind. 30
9. Etikettenhalter nach einem der Ansprüche 1 bis 8, dadurch gekennzeichnet, daß das Halteteil (7, 57) aus zwei durch ein die Gelenkachse (XX') bildendes Scharnier (7c, 57c) miteinander verbundenen Teilen (7a-7b, 57a-57b) besteht. 35
10. Etikettenhalter nach einem der Ansprüche 1 bis 9, dadurch gekennzeichnet, daß das Halteteil (107, 157, 207) eine zylinderförmige Verlängerung (107b, 157b, 207b) aufweist, deren Symmetrieachse mit der Gelenkachse (XX') übereinstimmt. 40
11. Hängeordner (2, 202) mit einem Halter (5, 55, 105, 155, 205) nach einem der Ansprüche 1 bis 10. 45

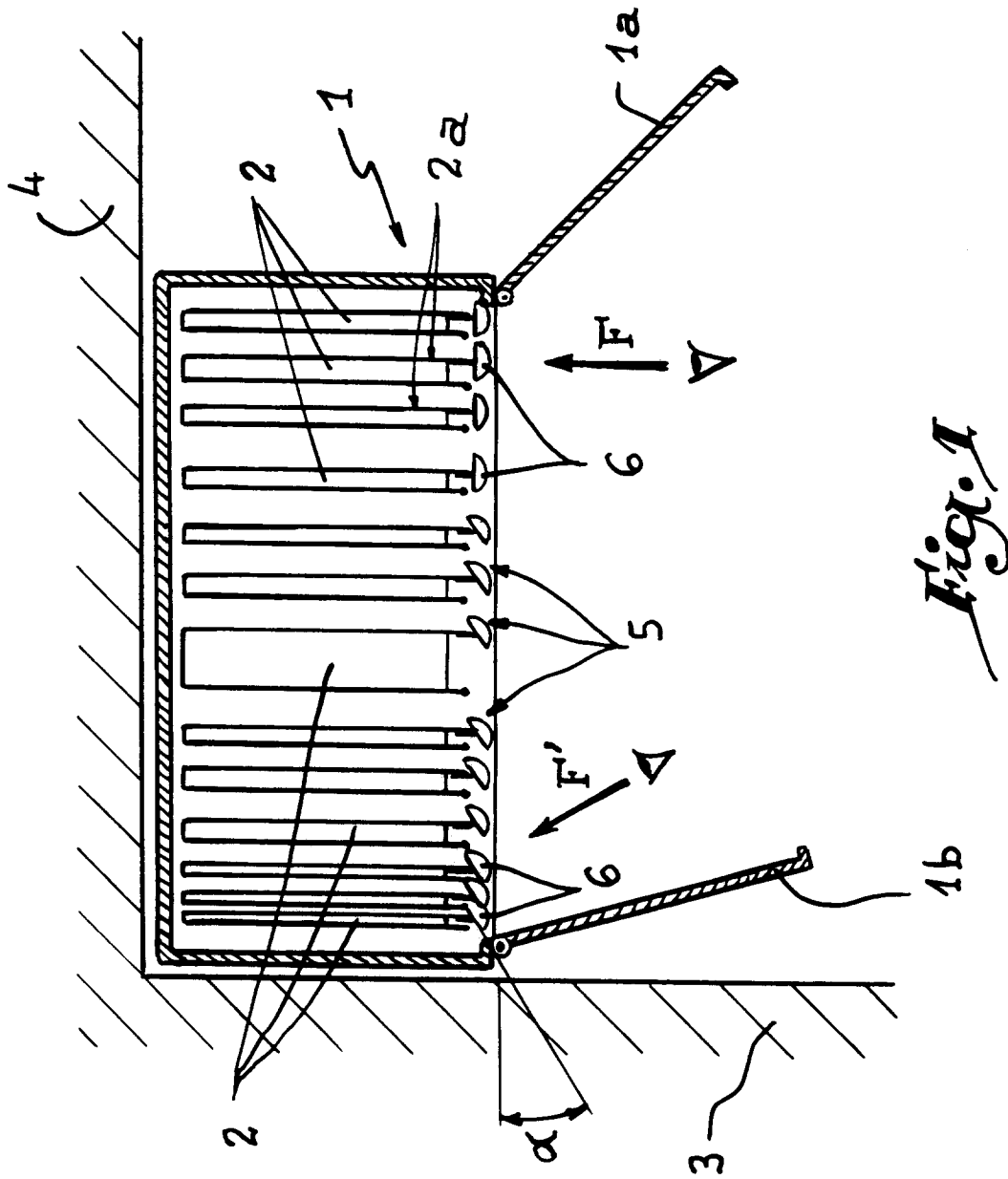


Fig. 1

